

ne serait exercée sur les électeurs, et que la plus entière liberté resterait assurée aux élections.

« Je m'adresse à la loyauté de Votre Excellence pour décider si l'exclusion prononcée en principe par le décret en question contre des catégories entières de candidats est compatible avec la liberté des élections, telle qu'elle a été garantie par la Convention du 28 janvier. Je crois pouvoir espérer avec certitude que ce décret, dont l'application me paraîtrait se trouver en contradiction avec les stipulations de la Convention, sera immédiatement révoqué, et que le gouvernement de la défense nationale adoptera les mesures nécessaires pour garantir l'exécution de l'article 2, en ce qui concerne la liberté des élections. Nous ne saurions reconnaître aux personnes élues sous le régime de la circulaire de Bordeaux, les privilèges accordés aux députés à l'Assemblée par la convention d'armistice.

« Veuillez agréer, monsieur le ministre, etc., etc.

« Signé : BISMARCK. »

A M. LÉON GAMBETTA. — Bordeaux.

Versailles, le 3 février 1871.

« Au nom de la liberté des élections stipulée par la convention d'armistice, je proteste contre les dispositions émises en votre nom pour priver du droit d'être élus à l'Assemblée des catégories nombreuses de citoyens français. Des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire ne pourront pas conférer les droits que la convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus.

« Signé : BISMARCK. »

Le gouvernement de Paris, prévoyant que des complications pourraient survenir à Bordeaux, y avait d'ailleurs envoyé déjà un de ses membres, chargé de ses pouvoirs, M. Jules Simon. A la lecture de ce décret de la délégation, M. Jules Simon avait d'abord protesté (1), et un moment il avait été question de le faire arrêter, lorsque, le 5 février, MM. Emmanuel Arago, Garnier-Pagès et Pelletan arrivaient à Bordeaux, apportant un décret signé des membres du gouvernement de la défense, qui annulait le décret de Bordeaux et maintenait, dans leur intégrité, les décrets datés de Paris, du 29 janvier 1871, et portant l'éligibilité de tous les citoyens non privés de leurs droits civils. A ce décret, M. Gambetta répondit par une démission.

(1) « Mutiler le suffrage universel, disait-il, c'est renoncer au principe républicain. Je ne puis ni ne le dois. » Sa lettre se terminait par un éloquent appel à la concorde, « au nom de la patrie déchirée, au nom de l'honneur. »

Ceux-là mêmes qui l'accusent le plus vivement doivent reconnaître qu'il ne céda qu'à une pensée patriotique. Il descendit du pouvoir, et, pour éviter toute complication nouvelle qui, en pareille circonstance, n'eût point manqué d'ajouter en France la guerre civile à la guerre étrangère, il se démit de ses fonctions, et adressa, comme une sorte d'adieu, cette dépêche aux préfets et sous-préfets :

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

« Malgré les objections graves et les résistances légitimes que soulevait l'exécution de la convention de Versailles, je m'étais résigné, pour donner, comme je le disais, un gage incontestable de modération et de bonne foi, et pour ne pas quitter le poste sans en avoir été relevé, à faire procéder aux élections.

« Vous connaissez, monsieur le préfet, par les divers documents qui vous ont été transmis, quels devaient être la nature et le caractère de ces élections : je persiste à croire qu'il en peut sortir, malgré les difficultés matérielles de toutes sortes dont nous accable l'ennemi, une Assemblée fière et résolue. Le décret qui, selon moi, satisfaisait à la fois à un besoin de justice à l'égard des coopérateurs responsables du régime impérial et à un sentiment de prudence vis-à-vis des intrigues étrangères, a excité une injurieuse protestation de M. de Bismarck. Depuis lors, à la date du 4 février 1871, les membres du gouvernement de Paris ont, par une mesure législative, rapporté notre décret; ils ont de plus envoyé à Bordeaux MM. Garnier-Pagès, Eugène Pelletan, Em. Arago, cosignataires du décret d'abrogation, avec mandat de le faire appliquer. Le gouvernement de Paris avait d'ailleurs passé directement des dépêches à plusieurs préfets de différents départements pour l'exécution du décret du 4 février. Il y a là tout à la fois un désaveu et une révocation du ministre de l'intérieur et de la guerre.

« La divergence des opinions sur le fond des choses, au point de vue extérieur et intérieur, se manifeste ainsi de manière à ne laisser aucun doute. Ma conscience me fait un devoir de résigner mes fonctions de membre du gouvernement, avec lequel je ne suis plus en communion d'idées ni d'espérances. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai remis ma démission aujourd'hui même. En vous remerciant du concours patriotique et dévoué que j'ai toujours trouvé en vous pour mener à bonne fin l'œuvre que j'avais entreprise, je vous prie de me laisser vous dire que mon opinion, profondément réfléchie, est que, à raison de la brièveté des délais et des graves intérêts qui sont en jeu, vous rendrez un suprême service à la République en faisant procéder aux élections du 8 février, et



*Emmanuel Arago*

vous réservant, après ce délai, de prendre telles déterminations qui vous conviendraient.

« Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments fraternels,

« LÉON GAMBETTA (1). »

(1) M. Emmanuel Arago, qui succédait à M. Gambetta, adressait à son tour cette dépêche aux préfets :

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets.

« Je porte à votre connaissance que je viens d'être appelé par mes collègues au poste de ministre de l'intérieur. Je me joins à Gambetta pour vous dire que le premier intérêt de la

Bientôt le résultat des élections fut connu et, tandis qu'en province la légitimité et la monarchie obtenaient des élections inespérées, à Paris, le radicalisme absolu triomphait, et la liste bizarre et

République en ce moment est de procéder aux élections le 8 février avec le plus grand calme. Rien n'est changé aux instructions que vous avez reçues. Faites seulement savoir que le suffrage universel peut agir dans la plénitude de son droit, sans aucune exclusion ni catégorie. — Vive la République!

« Le membre du gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur,

EMMANUEL ARAGO.



mêlée qui sortait du scrutin dénotait bien l'effacement des esprits :

Nombre des électeurs inscrits.....	547,858
Dont le huitième est de.....	68,482
Nombre de votants.....	328,970
Absences ou abstentions.....	218,888

## CANDIDATS ÉLUS :

1. Louis Blanc.....	216,530
2. Victor Hugo.....	213,686
3. Gambetta.....	202,399
4. Garibaldi.....	200,239
5. Edgar Quinet.....	199,472
6. Rochefort.....	165,670
7. Saisset.....	154,379
8. Delescluze.....	154,142
9. Joigneaux.....	153,265
10. Schœlcher.....	149,994
11. Félix Pyat.....	145,872
12. Henri Martin.....	139,420
13. Pothuau.....	139,280
14. Gambon.....	136,249
15. Lockroy.....	134,583
16. Dorian.....	128,480
17. Ranc.....	126,533
18. Malon.....	117,483
19. Brisson.....	115,594
20. Thiers.....	103,226
21. Sauvage.....	102,672
22. Martin Bernard.....	102,366
23. Marc Dufraisse.....	101,688
24. Greppo.....	104,018
25. Langlois.....	95,851
26. Frébault.....	95,322
27. Clémenceau.....	95,144
28. Vacherot.....	94,621
29. Floquet.....	93,579
30. Jean Brunet.....	94,914
31. Cournet.....	91,656
32. Tolain.....	89,132
33. Littré.....	87,868
34. Jules Favre.....	81,722
35. Arnaud (de l'Ariège).....	79,955
36. Léon Say.....	76,675
37. Ledru-Rollin.....	75,784
38. Tizard.....	75,207
39. Razoua.....	74,415
40. Ed. Adam.....	73,245
41. Millière.....	73,121
42. Peyrat.....	72,480
43. Farcy.....	69,968

Venaient ensuite, en négligeant les centaines, MM. Asseline, Tridon et Corbon, avec 65,000 voix; Arthur Arnould, avec 64,000; Roger du Nord et André Murat, 63,000; Lefrançais et Vitet, 62,000; Oudet, Krantz, 61,000; Desmarest, Chanzy, Re-

gnard, Jules Miot, 60,000; Solacroup, Jaclard, 59,000; Assi, Denormandie, Varlin, 58,000; Salicis, 57,000; Johannard, 56,000; Claparède, 55,000; Vinoy, 54,000; Seberr et Urich, 53,000; Blanqui, Guérault, 52,000; Grévy, 51,000; Alfred André, Courbet, Bouruet-Aubertot, 50,000; Vaillant, Theisz, 49,000; Dereure, Hébrard, 47,000; Cochin, Coquerel, 46,000; Chalain, 45,000; Faidherbe, Breslay, Pernolet, 44,000; Lamothe-Tenet, Vautrain, Léo Meillet, 43,000; G. Flourens, 42,000; Ranvier, 40,000; d'Haussonville, Ernest Picard, 39,000; de Pressensé, Lanfrey, 38,000; Michelet, H. Sainte-Claire Deville, Fleuriot de Langle, Dietz-Monin, 37,000; Hauréau, 36,000; Albert, La Roncière Le Noury, 35,000; Dupont de Bussac, 34,000; Eudes, Poulizac, 33,000; de Beaurepaire, Madier, de Montjau, Pothier, 32,000; Jules Simon, 31,000; Berthelot, Bonvalet, Pindy, 30,000; Carnot, Despois, 29,000; Amouroux, Havard, Tony Révillon, Tenaille-Saligny, 28,000; Cail, Barthélemy Saint-Hilaire, docteur Robinet, 26,000; J. de Lasteyrie, John Lemoine, 25,000; de Crisenoy, 24,000; Briosne, Dufaure, Mégy, 23,000; Jacques Durand Émile Duval, 22,000; Cluseret, 21,000.

On remarquera les étranges rapprochements du scrutin et l'amalgame bizarre qui mettait un homme de génie comme M. Michelet bien après MM. Assi, Johannard ou Courbet. Lorsque M. Dubail, maire du dixième arrondissement, annonça ces résultats à l'Hôtel de ville, il y eut des grognements à l'appel de quelques noms et des bravos au nom de Blanqui, qu'on voulut faire répéter deux fois à M. Dubail.

On remarquera que, de tout le gouvernement de la défense nationale, M. Jules Favre seul était nommé à Paris.

En province, M. Jules Favre était élu dans quatre départements, l'Aisne, le Rhône, l'Ain et Seine-et-Oise; M. Jules Simon passait dans la Marne, et M. Pelletan dans les Bouches-du-Rhône; M. Picard dans la Meuse; M. Emmanuel Arago dans les Pyrénées-Orientales; M. Jules Ferry dans les Vosges; M. le général Trochu passait à la fois dans la Loire, le Morbihan, la Vendée, les Côtes-du-Nord, les Bouches-du-Rhône et le Tarn; M. Gambetta était élu dans dix départements, le Bas-Rhin, la Meurthe, la Moselle, le Var, la Côte-d'Or, les Bouches-du-Rhône, Seine-et-Oise, à Oran et à Alger; Garibaldi était nommé à Nice, à Alger, dans la Côte-d'Or et dans la Loire. La Haute-Marne et la Manche envoyaient à l'Assemblée le prince de Joinville; la Loire y députait le duc d'Aumale; la Corse seule avait élu des bonapartistes, entre autres l'ex-sénateur, secrétaire de l'empereur, M. Conti.

Mais le plus grand succès électoral était acquis à l'homme dont le coup d'œil prévoyant avait signalé à l'empire, lors de l'entrée en campagne, les

dangers d'une telle aventure. Devenu populaire parce qu'il avait voulu la paix, après avoir été traité d'agent prussien pour ce même fait par les journaux bonapartistes, M. Thiers était élu dans plus de vingt départements. Son nom signifiait clairvoyance et patriotisme. On lui tenait compte de ses avertissements et de ses discours passés. Exempt de responsabilité dans la première comme dans la seconde partie de la guerre que le pays venait de soutenir, il était tout désigné pour accepter la tâche de liquider cette lourde situation, et son nom était alors le seul qui eût une véritable influence sur les chancelleries étrangères et même sur l'ennemi avec lequel il fallait traiter. Les électeurs, avec l'instinctif bon sens des gens intéressés, le comprirent, et non-seulement Paris, mais plus d'un million d'électeurs provinciaux envoyèrent M. Thiers à l'Assemblée.

L'Assemblée nationale devait se réunir à Bordeaux, devenu, pour un moment, la capitale de la France. Quel spectacle attendait, là-bas, les assiégés de Paris!

Bordeaux était en fête. Bordeaux, la ville coquette, semblait mieux attifée encore et plus provocante. Quel tableau et quels étonnements! Imaginez une ville américaine, une cité de Californie, quelque chose d'exotique à la fois et de parisien, le boulevard des Italiens à San-Francisco. Tout s'y coudoyait et s'y rencontrait. C'était un amalgame de gloires diverses. Des costumes hybrides, des uniformes étincelants, des képis effroyablement galonnés, une cohue de généraux et de colonels. Les simples capitaines foisonnaient. Tout cela sémillant, doré sur toutes les coutures, paradant, brossé, lustré, ciré, pimpant, bien cravaté, bien chaussé, bien peigné, charmant et stupéfiant. D'où sortaient tous ces uniformes, ces casques de fantaisie, ces chapeaux à plumes de héron, ces vestes de flanelle, ces ceintures rouges, vertes, bleues, ces décorations, ces constellations, ces soleils ambulants?

On retrouvait, parmi les fuyards de Paris, des gens qui insultaient Paris après avoir, durant le siège, loin de tout danger, bien vécu. On les retrouvait tous à Bordeaux, accablés des malheurs de la patrie, et répétant que Paris n'aurait pas fini comme il a fini s'ils avaient été là!

Pauvre pays! chère patrie, ainsi livrée aux charlatans de toutes sortes, à ce que nos aïeux nommaient le *paroisire*, et à ce que nous appelons la surface et la parade!

On avait fait du Grand-Théâtre l'Assemblée. Le mot *théâtre* était effacé du fronton du monument. On avait jeté un plancher sur la scène. La tribune, haute, majestueuse mais en bois blanc, occupait la place du souffleur. Une toile de fond coupait la scène et faisait décor. L'orchestre, les fauteils, le

parterre appartenaient aux députés. On les lognait du haut des loges. Les couloirs servaient de salle des Pas-Perdus, et les bureaux se réunissaient au foyer.

Et c'était là pourtant, dans cette ville où l'homme qui venait durant vingt ans de jouer la France, avait solennellement prononcé l'historique parole: « *L'empire c'est la paix*; » c'est dans ce même lieu que la destinée a voulu que l'empire, qui avait été la guerre, nous imposât le plus douloureux et le plus affreux des sacrifices, la perte de deux provinces françaises et la nécessité de les livrer pour sauver le pays entier.

Si bien que le destin peut répondre comme un écho railleur, à vingt ans de distance: L'empire c'est la paix, mais la paix qui est inutile et qui ruine, qui vend Strasbourg pour racheter Bourges, Metz pour sauver le Havre; l'empire c'est la paix la plus triste qui ait été imposée au pays de France; *l'empire c'est la paix de Bordeaux*.

Le 13 février, l'Assemblée se réunit pour la première fois et, dès cette séance préparatoire, elle laissa percer l'esprit qui devait l'animer jusqu'à la fin. Tandis que les députés de Paris arrivaient, pleins encore de la fièvre du siège, la majorité se présentait animée contre la grande ville et contre les idées qu'elle représentait, d'un sentiment d'hostilité étroite et de rancune vraiment injuste. Nous montrerons mieux encore ce que nous ne faisons qu'indiquer ici lorsque, dans le Livre Trois de cet ouvrage, nous aurons à faire connaître les causes de la révolution du 18 mars.

Contentons-nous de souligner cet esprit qui ne fera que s'accroître dans les jours qui vont suivre et qui se manifesta, dès la première séance, lorsque Garibaldi se montra dans l'Assemblée. La séance s'était ouverte, à deux heures, sous la présidence de M. Benoist-d'Azy, doyen d'âge. Le président donnait lecture d'une lettre de Garibaldi qui déclarait renoncer au mandat de député dont l'avaient honoré plusieurs départements, puis M. Jules Favre montait à la tribune pour déposer les pouvoirs du gouvernement de la défense nationale entre les mains des représentants du pays. En même temps, chacun des ministres déposait également sa démission. Pendant cette séance, Garibaldi, qui, par mesure de santé (les députés l'ignoraient sans nul doute) reste toujours couvert, avait gardé son chapeau de feutre et quelques mots avaient été prononcés en sourdine: *A bas le chapeau!* lorsque, à la fin de la séance, après s'être entendu traiter tout à l'heure de partisan de la guerre parce que la guerre lui rapportait, après s'être vu accuser de ne s'être jamais battu, le général demanda la parole: ce fut alors, sur les bancs de la majorité, un indescriptible désordre, un bruit assourdissant, une sorte de duel d'injures que domina un moment la voix per-



cante d'un jeune méridional cravaté de blanc et qui, se penchant sur le rebord de la loge qui servait de tribune aux journalistes, jeta à la droite cette appellation qui fit fortune : *majorité rurale!*

Cet interrupteur était un avocat de Marseille, dont le nom se retrouvera bientôt sous notre plume et qui devait avoir une tragique destinée. Il s'appelait Gaston Crémieux.

Cependant Garibaldi, calme, grave, descendait l'escalier du Théâtre, et acclamé par la foule, passait devant les gardes nationaux dont les tambours battaient aux champs et qui lui présentaient les armes. Puis il gagna l'hôtel de Nantes, d'où il ne sortit que pour partir pour Caprera.

Cet accueil injuste de l'Assemblée fit à Paris, où l'incident arriva grossi par la distance, le plus déplorable effet.

Peu de jours après la démission de Garibaldi, la Chambre devait recevoir, à la veille de la paix, une lettre de M. Ledru-Rollin, nommé par les électeurs de trois départements, et qui résignait, lui aussi, son mandat en ces termes :

Paris, le 18 février 1871.

« Sous la main de l'ennemi, au milieu des nécessités désastreuses, inéluctables où nous a jetés une série de perfidies et de trahisons, le vote des dernières élections ne pouvait et n'a pu présenter les conditions d'indépendance et de spontanéité qui sont l'essence même du suffrage universel.

« Puisqu'il m'a été donné de présider à son organisation première, il m'était imposé de faire, en son nom, cette réserve qui, isolée aujourd'hui, sera, contre ce qui va s'accomplir de déchirant et de funeste, la protestation unanime de l'avenir.

« Cette réserve, c'est pour la mieux caractériser, pour la rendre plus saisissable et plus tangible, c'est pour dégager plus irrémisiblement la grande et tutélaire institution du suffrage universel, que je n'ai pas hésité à immoler une fois de plus l'homme au principe.

« Il ne me reste donc, après avoir préalablement refusé toute candidature, qu'à donner ma démission de député, pour les départements des Bouches-du-Rhône, de la Seine et du Var.

« Ce que je fais ici.

« J'ai l'honneur, etc.

« Signé : LEDRU-ROLLIN. »

Le 14, le 15 et le 16 février, l'Assemblée procédait à la vérification des représentants élus, réservant l'élection des princes d'Orléans. Le 17, M. Grévy était nommé président de la Chambre à une grande majorité, 519 voix sur 538. M. Jules Grévy, du Jura, était surtout connu et respecté pour son amour du droit, de la légalité, de la justice. Combattant de 1830, il avait, toujours, à tra-

vers nos diverses assemblées politiques, montré cette modération ferme, intelligente et prévoyante qui fait le véritable homme politique, l'homme de gouvernement. Sa fameuse *proposition* qui eût mis l'armée, le pouvoir entre les mains de la représentation nationale et non du président de la République, eût empêché le coup d'État de Louis Bonaparte. On lui savait gré, depuis longtemps, de cette proposition désormais historique à laquelle les événements de Décembre avaient durement donné raison. Élu en 1868 député du Jura, réélu en 1869, hostile à la guerre en 1870, partisan acharné de la légalité pendant les diverses phases de la lutte, M. Grévy représentait bien pour l'Assemblée, l'homme de la loi et du droit. A ce titre, les suffrages des représentants allèrent justement à lui.

Dans cette même séance, une proposition signée d'un certain nombre de députés, demandait à la Chambre de nommer M. Thiers *chef du pouvoir exécutif de la République française, président du conseil des ministres*(1). Cette proposition fut adoptée le lendemain 18, à l'unanimité. L'extrême gauche s'abstint de voter. Immédiatement après le vote de l'Assemblée, les ambassadeurs d'Angleterre, d'Italie et d'Autriche venaient apporter à M. Thiers, au nom de leurs cours, la reconnaissance du gouvernement que la France s'était donné. Peu de jours après, pareille reconnaissance était faite par la Russie, la Suisse, l'Espagne, le Portugal, la Belgique et la Turquie.

La République de fait existait de droit.

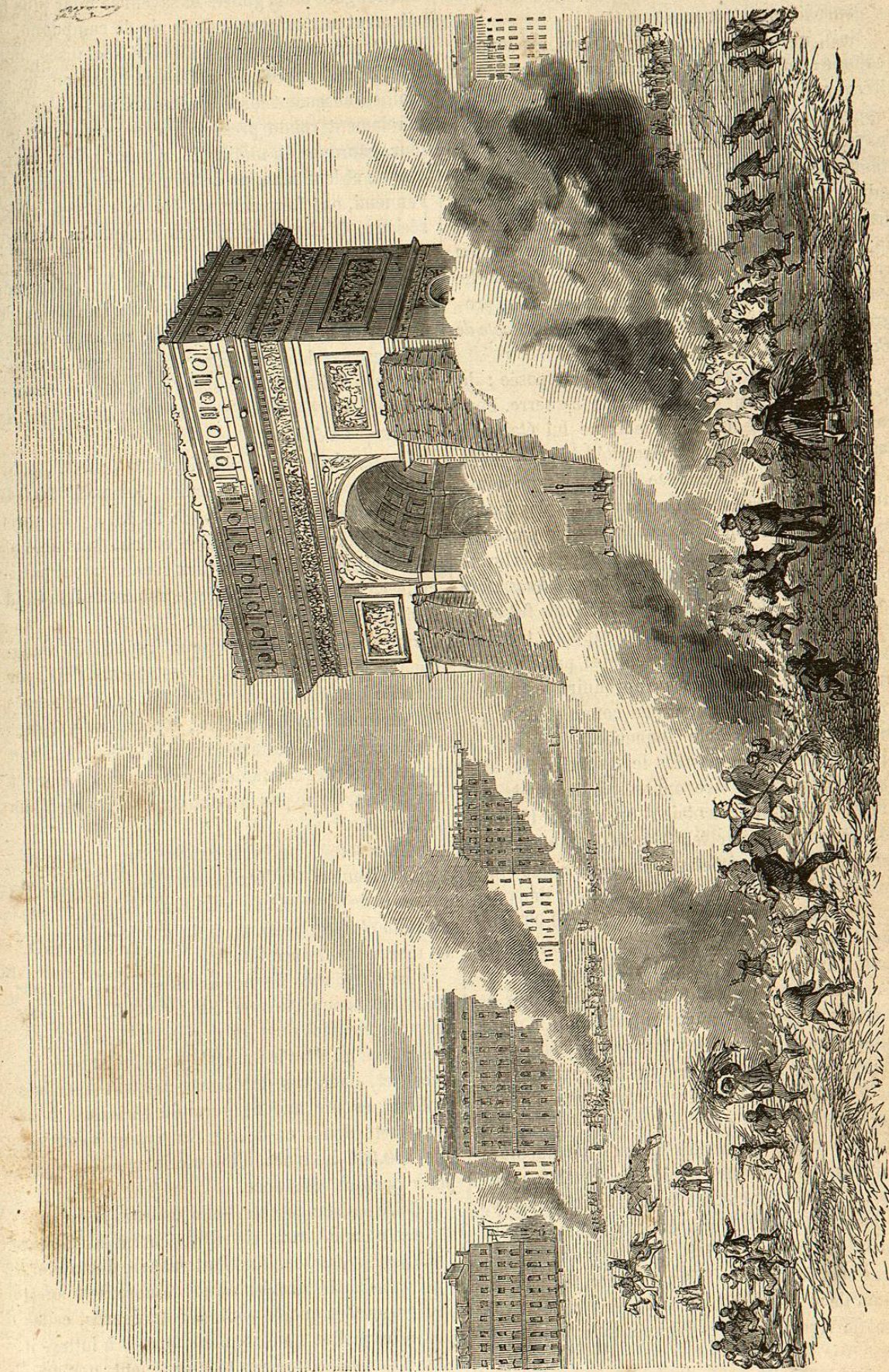
Le ministère que formait aussitôt M. Thiers était ainsi composé :

<i>Affaires étrangères :</i>	M. Jules Favre ;
<i>Intérieur :</i>	M. Picard ;
<i>Justice :</i>	M. Dufaure ;
<i>Guerre :</i>	Le général Le Flô ;
<i>Marine :</i>	Vice amiral Pothuau ;
<i>Commerce :</i>	M. Lambrecht ;
<i>Travaux publics :</i>	M. de Larey ;
<i>Instruction publique</i> (2) :	M. Jules Simon.

L'Assemblée chargeait MM. Thiers, Jules Favre et E. Picard de se rendre à Versailles pour traiter avec M. de Bismarck. Les trois négociateurs seraient accompagnés d'une commission de quinze membres ainsi composée : MM. Benoist-d'Azy, Teisserenc de Bord, de Mérode, Desseligny, Victor Lefranc, Laurenceau, Lespérut, Saint-Marc Girardin, Barthélemy Saint-Hilaire, d'Aurelles de Paladines, La Roncière Le Noury, Pouyer-Quertier, Vitet, Batbie et Saisset. L'Assemblée ne donnait

(1) Proposition Dufaure-Grévy. Rapporteur : M. Victor Lefranc.

(2) Ce n'est que quelques jours après que M. Pouyer-Quertier accepta le poste de ministre des finances.



PARIS APRÈS LE SIÈGE. — Purification de la place de l'Étoile, après le départ du corps d'armée d'occupation prussien.